

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 FEVRIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 FEVRIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - M. Serge BALAO, Adjoints - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Michel LAPEGUE - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Maryse BARADA - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Gisèle CAMIADE - Marie-Josée CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jacques PENE - Mmes Carmen LESPARRE - Christine BASLY - Sylvie LAULOM - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Me José ARDANUY

POUVOIRS :

M. Jacques PENE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
Mme Carmen LESPARRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Christine BASLY donne pouvoir à M. Michel LAPEGUE
Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

OBJET : TERRAIN 6 RUE DE LAPOUDRETTE : TRAVAUX D'OFFICE

Un dépôt très important de déchets a été constaté sur une propriété privé, au 6 rue de Lapoudrette à DAX (parcelle cadastrée BZ n°69).

Cette accumulation de déchets compromet la santé et la salubrité publiques.

Le propriétaire a été avisé par courrier recommandé, notifié le 28 juin 2013, des nuisances occasionnées, mais il n'a toujours pas procédé au nettoyage de son terrain comme cela lui a été demandé.

Pour faire cesser ce trouble, il y a lieu de procéder à des travaux d'office, aux frais du propriétaire à qui il a été demandé de consigner la somme de 6 163,11 €.

Les crédits nécessaires au paiement de la prestation de nettoyage de ce terrain doivent être imputés à l'article 4541 (travaux d'office pour le compte de tiers).

Une ligne budgétaire de 7 000 € sera ouverte à l'article 4541.

Les crédits correspondants seront inscrits, en dépenses et en recettes, au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD LAUGA, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ouverture d'une ligne budgétaire de 7 000 € à l'article 4541 afin de pouvoir procéder au paiement des travaux d'offices relatifs au nettoyage du terrain sis 6 rue Lapoudrette à DAX, parcelle cadastrée BZ n°69,

APPROUVE la réalisation des travaux précités pour le compte et au frais du propriétaire désigné ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140226-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 28 Février 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».